

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82
En exercice : 81
Qui ont pris part à la délibération : 78

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

Date de convocation : 08/09/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 126/2021

**OBJET : ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS.**

L'an deux mille vingt et un et le quinze septembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Marilyse RIVIERE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (60)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIÈRES	Yvon LACOMBE
AURIAC	Bernard SUTRA
BOUISSE	Philippe LACOMBE
BOUTENAC	Alain MAILHAC
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCATEL DES CORBIÈRES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Gilles BARTHES
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIÈRES	Gérard BARTHEZ
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Dominique COMBE
JONQUIÈRES	Jacques PIRAUD

LANET	Jean-Marie GALINIÉ
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI
LEZIGNAN CORBIERES	Gérard FORCADA –Jean-Paul PUJOL – Bérangère LECEA – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES - Guy VIVES –Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL – Dominique JOLIS -Sabrina FITO – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA – Sylvie FUMET. Yves KOSINSKI - Christine MANGOLD
LUC SUR ORBIEU	Jean-Louis GAILLARD
MASSAC	Guy AUDEMARD D'ALENÇON
MONTBRUN DES CORBIERES	Jessica BOSCH
MONTJOI	Geneviève FABRE
MONTSERET	Gérard PIOCH
MOUX	Claire CHAOUAT
ORNAISONS	Emile DELPY
PARAZA	André CONTRERAS
QUINTILLAN	Alain COSTE
RIBAUTE	Corinne GIACOMETTI
ROQUECOURBE MINERVOIS	Geneviève LOPEZ
ROUBIA	Jean-Michel FOLCH ;
SAINT ANDRE DE Rgue	David ELIS
SAINT COUAT D'AUDE	Hervé BARO
TERMES	Philippe PUECH
THEZAN DES CORBIERES	Marilyse RIVIERE
TOURNISSAN	Serge MARRET
TOUROUZELLE	Olivier VERNEDE
VIGNEVIEILLE	Dominique SELLIER
VILLEROUGE TERMENES	

Etaient absents les représentants des Communes de : (21)

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) – CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) -
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - FERRALS LES CORBIERES (Sabine BANCO) –
LAGRASSE (René ORTEGA) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN CORBIERES
(Christine BENET –William COMBES – Valérie COURTOIS – Didier JULIAN - Thierry DENARD –
Michel MASUYER) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Gilles CASTY) –
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - SAINT ANDRE DE ROGUELONGUE (Myriam MIQUEL) - SAINT
LAURENT DE LA CABRERISSE (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri
RIVIERE) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) - SALZA (Redha MENNAD) –
TALAIRAN (Cédric MALRIC).

Procurations : (18)

Gérard GARCIA, ARGENS MINERVOIS, à Emile DELPY.
Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Alain MAILHAC.
Aaron-Lee GRIMSTONE, DERNACUEILLETTE, à Olivier VERNEDE
René ORTEGA, LAGRASSE, à André HERNANDEZ.
Michel BARBAZA, LAIRIERE, à Olivier VERNEDE.
Christine BENET, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA.
William COMBES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL.

Valérie COURTOIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sophie BIRKENER.
Didier JULIAN, LEZIGNAN-CORBIERES, à Virginie JULIAN.
Michel MASUYER, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sabrina FITO.
Thierry DENARD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Catherine FABRESSE-ROCA.
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Hervé BARO.
Gilles CASTY, ORNAISONS, à Claire CHAOUAT
Daniel LANGLOIS, PALAIRAC, à Jean-Claude MONTLAUR.
Myriam MIQUEL, SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, à Jean-Michel FOLCH.
Roland QUINCEY, SAINT PIERRE DES CHAMPS, à Philippe PUECH.
Redha MENNAD, SALZA, à Jean-Marie SAURY.
Cédric MALRIC, TALAIRAN, à Jean-Marie SAURY.

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9 ;

VU le Code Electoral ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2019-277-1, du 09 octobre 2019, portant détermination de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Léznignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 40/2020, du 15 juillet 2020, portant détermination du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Léznignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 125/2021, du 15 septembre 2021, portant modification de la détermination du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Léznignanaise Corbières et Minervois ;

Considérant que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sont les mêmes que pour l'élection des maires par renvoi des articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des vice-présidents, et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Léznignanaise, Corbières et Minervois, au scrutin secret, uninominal, à trois tours ;

Considérant que selon l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des vice-présidents, et des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Léznignanaise, Corbières et Minervois, est **présidée par le Président de l'EPCI, assisté d'au moins deux assesseurs** ;

Considérant que chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, est amené à voter pour désigner les vice-présidents et les autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Léznignanaise Corbières et Minervois ;

Sous la présidence du Président de la CCRLCM,

Le Conseil Communautaire, Oüi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 78 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

DESIGNE, pour la constitution du bureau de vote, **XX** assesseurs pour assister le Président de la CCRLCM : **Virginie JULIAN – Alain MAILHAC – Gérard BARTHEZ – Emile DELPY**

PROCEDE à l'élection du **14ème vice-président** au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour.

ÉLECTION DU 14ÈME VICE-PRÉSIDENT PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame Isabelle GEA et monsieur Gérard FORCADA sont candidats au poste de 14ème vice-président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 78
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés : 74
- f. Majorité absolue : 38

Indiquer le Nom et le Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Gérard FORCADA	17	Dix-sept
Isabelle GEA	57	Cinquante-sept

Isabelle GEA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 14ème vice-présidente de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois et est immédiatement installée dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210915-D126_2021-DE